ART. UNIQUE N° 3

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2018

## PREMIER PAQUET MOBILITÉ - (N° 681)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 3

présenté par

M. Bouillon, Mme Karamanli, M. Le Foll, M. Garot et les membres du groupe Nouvelle Gauche

-----

#### **ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 27, supprimer les mots : « et est un acteur majeur de la transition vers une économie décarbonée, ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que le transport routier n'est pas un acteur de la transition « décarbonée ». Le transport routier est responsable d'environ 70 % des émissions du transport et ses émissions devraient continuer de croître. Le transport (tout mode confondu) représente environ 25 % des émissions de CO2 de l'UE.